

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Bors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres

et documents ayant un but d'utilité publique et revêtus

de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6 au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LYON, 1^{er} SEPTEMBRE 1846.

La nomination de M. Sauzet aux fonctions de président de la chambre des députés n'a causé à personne la moindre surprise. Nous en dirons autant de la nomination à la vice-présidence de MM. Lepelletier-d'Aulnay et Bignon. Ce qui pourra causer dans le pays quelque émotion, c'est celle de M. Hébert; comme le dit fort bien le *Journal des Débats*, l'expression est tellement significative, qu'elle dispense le *Journal des Débats* de tout commentaire. Nous le concevons, car la nomination de M. Hébert sera comprise par tout le monde de la même manière; il y aura accord universel pour la considérer comme l'indication de l'arbitraire mis partout à la place de la

On sait que M. Hébert a su donner à la théorie de la comédie morale de magnifiques proportions; on sait que son œuvre ne reculera devant aucune violence extra-judiciaire; on sait enfin qu'il a donné toute approbation aux mesures les plus barbares du ministère. S'il arrive un jour que la présence de M. Hébert à la tribune paraisse par trop importune, M. Hébert sera là pour le faire empoigner. Si par hasard quelques jeunes gens, fatigués de tant d'audace et de tant d'arbitraire, veulent quelque démonstration en faveur de la liberté, il leur apprendra le système de la complicité morale et les poussera au Mont-Saint-Michel et à Clairvaux. M. Hébert nous rappelle les hommes les plus violents de la Restauration; ce sont les mêmes passions fiévreuses, les mêmes instincts haineux et passionnés; il laisse bien loin derrière lui M. Persil, dont on a tant remarqué les ardeurs réquisitoires, et il doit être placé au-delà de M. Plougoum.

Si ce n'était son zèle aveugle, quel titre aurait donc M. Hébert pour être procureur-général près de la cour de Paris? Est-ce que cet homme possède de l'élevation dans les idées, de la puissance dans l'argumentation? Est-ce que cet homme a des connaissances judiciaires sérieuses? Non; il n'a au service de ses opinions contre-révolutionnaires que des instincts violents, que des paroles empreintes de haine, que quelques subtilités. C'est un de ces hommes d'autant plus dangereux qu'ils sont plus médiocres et plus vaniteux. Nous l'avons vu à l'œuvre, nous l'avons entendu diverses fois, et nous savons le cas que la cour de cassation faisait de sa science et de sa stérile éloquence.

Que M. Guizot se réjouisse: s'il veut livrer à la révolution de rudes combats, il a dans M. Hébert un champion digne de le seconder; mais qu'il prenne garde aussi que ses instincts malins ne finissent par révolter le pays et par l'éclairer sur l'étendue du danger qu'il peut courir en se laissant maîtriser par de tels hommes.

La section d'Orléans a réalisé hier les espérances que nous avions conçues; elle a réélu M. Bergier, et a donné mandat de représenter à M. Dervieu. Nous n'avons pas besoin de rap-

seil municipal; nous avons eu plus d'une fois l'occasion de les faire connaître. Quant à M. Dervieu, nous avons l'assurance qu'il portera dans le sein du conseil l'indépendance la plus complète, qu'il s'occupera avec zèle des intérêts de notre cité, et que les électeurs qui l'ont nommé n'auront qu'à se féliciter de leur choix. Dans cette section, l'opposition a donc eu un plein succès, malgré les insinuations des agents de l'autorité et leurs manœuvres, malgré les attaques du *Courrier de Lyon* contre les candidats qui ont triomphé. Nous en félicitons sincèrement les électeurs; ils ont donné un bon exemple aux autres sections, et nous espérons qu'il ne sera pas perdu. Que les électeurs agissent avec concert, qu'ils se rendent tous à leur poste, et nous verrons de nouveau siéger dans le conseil, tous les membres de l'opposition que l'administration tient à écarter; nous verrons enfin quelques hommes nouveaux y entrer pour les renforcer. A la manière dont vont les choses, tout conseiller qui vote selon sa conscience dans toutes les questions, qui jette un œil scrutateur sur les comptes des entrepreneurs et des fournisseurs, qui ne sanctionne pas aveuglément tous les projets qu'on lui présente, est un citoyen mal pensant, un homme de mauvaise composition, dont il faut à tout prix se débarrasser, ce qui signifie qu'on ne veut plus d'opposition dans le conseil et qu'on n'accepte que des complaisants. Alors, à quoi bon des élections, nous le demandons? Si les choses en arrivaient à ce point, nous devrions regretter l'époque où les conseillers municipaux étaient désignés par le gouvernement; nous n'aurions pas de plus mauvais choix, et nous aurions de moins les embarras des élections.

Les franchises municipales sont déjà fort restreintes, ne les restreignons pas encore par des choix sans convenance. Songeons, en déposant nos votes, qu'il s'agit de nos intérêts les plus chers, et que nous devons nommer pour leur gestion des citoyens éclairés, probes et libres. Si nous avons eu le malheur de voir les élections politiques renforcer le déplorable ministère qui nous gouverne, tâchons de prouver que dans le corps électoral municipal l'esprit public n'est pas amorti et vicié, qu'on n'y a pas perdu le sentiment du bien public.

Le journal de la préfecture recommande chaudement aux électeurs de la section Louis-le-Grand la candidature de M. Laurent Descours; nous voudrions bien savoir quels sont les titres qu'il peut avoir à l'appui qu'on lui prête. Jusqu'à présent M. Descours ne s'est en aucune manière mêlé aux affaires de notre cité et n'a rendu aucun service que nous puissions mentionner, à moins qu'on ne considère comme des titres suffisants ses votes dans les élections. Il connaît, dit-on, parfaitement les intérêts du quartier des Célestins. Ces intérêts, ce nous semble, doivent être bien mieux connus de M. Coudere, qui le représente depuis beaucoup d'années déjà, et qui y habite constamment. D'ailleurs, n'est-ce pas une dérision que de faire si grand bruit de la connaissance qu'un candidat peut avoir des intérêts d'un quartier? Est-ce donc chose bien difficile que de savoir ce que sont des intérêts en général assez restreints et qu'on peut apprécier en quelques jours? Nous pro-

testons, quant à nous, contre cette manière de comprendre le mandat électoral. Pour nous, le conseiller qu'on nomme n'est pas plus le mandataire de son quartier que le mandataire de la cité tout entière. Ce n'est pas pour un quartier qu'il est élu, mais pour gérer les intérêts de toute la ville. Il ne doit pas sans doute se montrer insouciant des intérêts du quartier qui le nomme, mais il ne doit pas se montrer moins zélé pour les intérêts en souffrance des autres quartiers.

Une pareille distinction dans le mandat ne tend rien moins qu'à séparer les quartiers les uns des autres, qu'à leur créer de petits intérêts distincts, qu'à ôter à l'administration l'unité qui fait sa force; aussi M. Descours, qui connaît si bien les intérêts de son quartier, se garde-t-il de nous faire connaître ceux qui souffrent et qu'il veut protéger. Serait-il par hasard embarrassé d'expliquer publiquement sur ce point? Il nous semble cependant qu'on doit, quand on se présente en concurrence avec un homme aussi considérable que M. Coudere, ne rien négliger pour éclairer les électeurs sur son propre mérite; il ne s'agit pas de dire qu'on connaît les intérêts de son quartier et qu'on vote bien dans les élections, car de tels titres sont un peu vulgaires et méritent d'être complétés. Nous pensons qu'on y songera.

La candidature de M. Acher n'a pas besoin d'être recommandée aux électeurs de la section Louis-le-Grand; elle repose, comme celle de M. Coudere, sur de longs et honorables services. M. Acher n'appartient pas à la section Louis-le-Grand, mais par la notoriété qui environne son nom il appartient à toutes les sections de notre cité; sa longue carrière a toujours été bien remplie, et sa présence au conseil municipal ne peut qu'être utile à notre considération et aux intérêts de notre ville. Quant aux intérêts spéciaux du quartier des Célestins, ils ne lui sont pas étrangers, et en peu de jours il les connaîtra tout aussi bien que s'il y avait sa résidence depuis vingt ans. Que les électeurs n'hésitent donc pas à l'élire, car ils feront assurément un excellent choix.

Paris, le 30 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des députés a nommé hier son président et trois de ses vice-présidents. M. Sauzet a été réélu, et cela ne surprendra personne, puisqu'il était le candidat du ministère; il a obtenu 225 suffrages, et l'on ne s'étonnera pas davantage de cette majorité, car l'armée ministérielle se compose aujourd'hui de trois cents soldats qui ne vont pas tous au feu, mais qui pourraient y aller au besoin, et qui ne sont par conséquent pas embarrassés quand il s'agit de donner deux cent vingt-trois voix à l'un des leurs. Réélection de M. Sauzet, majorité considérable en sa faveur, ces deux faits étaient connus d'avance et n'ont trompé les prévisions de personne.

MM. Bignon, Lepelletier d'Aulnay, Hébert ont ensuite été nommés vice-présidents. La nomination du dernier de ces trois députés marque toute la distance que les élections nous ont fait franchir en un seul jour. Plusieurs fois, dans le cours de la législature de 1842, M. Guizot avait cherché à lui faire

lettres cet amour des plaisirs délicats de l'esprit qui devait être le principal ornement de son règne et son premier titre de gloire (1).

Après lui nous apparaît Claude d'Urfé, qui, pour les bons, grands et vertueux services rendus à François I^{er} dans ses guerres et autour de sa personne, en avait reçu l'épée de bailli du Forez. Envoyé par Henri II comme ambassadeur au concile de Trente, il s'acquitta si bien de cette difficile mission qu'avant son retour il fut nommé régent et gouverneur des trois enfants de France (2).

D'où vient donc au Forez l'insigne honneur d'avoir élevé trois générations royales à cette époque de la Renaissance? A quoi tient cette influence qu'il exerça directement sur la royauté durant la première partie du seizième siècle? Il ne faut pas s'y méprendre, les autres provinces présentaient comme la vôtre des hommes vaillants et hardis, et les Bayard, les La Palisse, les La Trémouille ne le cédaient point aux d'Albon, aux Gouffier, aux d'Urfé. L'industrie, dont tout semble favoriser le développement dans le Forez, y naissait à peine; deux siècles ne s'étaient point écoulés depuis qu'une heureuse tentative y avait amené la découverte du charbon minéral. Le pays était encore bien loin des merveilles qui attirent sur lui les regards du monde entier. En France, d'ailleurs, la fabrication et le commerce étaient exclusivement laissés à des mains roturières ou serviles; il n'était qu'une industrie qui n'avait point, celle des gentilshommes verriers (3).

La cause de cette influence du Forez sur les destinées de la France au seizième siècle, je la trouve dans la culture intellectuelle du pays, dans le développement des arts et des lettres, développement rendu manifeste tant par les hommes distingués dont il abonde à cette époque que par les merveilles monumentales dont il s'embellit, et parmi lesquelles je puis citer ce riche palais de la Bâtie, où l'architecte Antoine Jonillyon (4) déploya les richesses d'une imagination originale et féconde, guidée par un goût d'une pureté presque classique. Cet état des intelligences dans le Forez était alors si patent qu'un poète étranger à la province alla jusqu'à supposer que Platon, ce *Moïse des Grecs*, y avait transporté « Sa docte académie (5). »

Le mouvement de la réforme religieuse, commencé en Allemagne par Zwingle et Luther, en se propageant de proche en proche jusques sur les

(1) Artus Gouffier mourut en 1519; son frère, l'amiral Bonnavet, mort à la bataille de Pavie, en 1525, est plus connu, mais moins digne de l'être.

(2) François II, né en 1544; Charles IX, né en 1550; Henri III, né en 1551. Claude d'Urfé fut nommé leur gouverneur en 1553; il mourut en 1558.

(3) Louis XIV le déclara expressément par ses lettres de 1655. — Voir le *Dictionn. encyclop. de la France*, par Ph. Lebas, au mot *Verreries*.

(4) On lit cette épitaphe dans l'église de Saint-Etienne-le-Molard, près de la Bâtie: « Cigit. Antoen. Jonillyon. en. son. vivant. metre. mason. de la Bâtie. d'Urfé. que. trepassa. le. dizeneuf. de. mai. 1558. Dieu. ay. son. âme. »

(5) Voir le sonnet cité dans Aug. Bernard, *les d'Urfé*, p. 220.

bords de la Loire, n'arrêta pas l'impulsion des intelligences foréziennes; au contraire, il l'activa par ce goût et ce besoin de controverse dont la France fut alors comme aiguillonnée. Dans peu de provinces autant de théologiens descendirent dans la lice pour combattre l'hérésie naissante et soutenir le dogme catholique contre les innovations de Calvin.

Je ne puis citer tous les hommes de talent dont le Forez s'honore à cette époque de notre histoire; permettez-moi de choisir dans la foule qui se présente à moi quatre penseurs dont l'influence fut puissante et durable: ce sont le grand-juge Papon et les trois frères Anne, Antoine et Honoré d'Urfé. Jean Papon, lieutenant-général au bailliage de Montbrison, fut un grand légiste à l'époque de Cujas et de Michel de l'Hospital. Emule et ami de Claude Dumoulin, cet oracle du barreau de Paris au seizième siècle, il s'efforça comme lui d'abattre ce qui restait de l'esprit féodal dans les habitudes des tribunaux, en ramenant la coutume et le droit écrit aux principes du droit romain, qui font aujourd'hui le fonds de la législation française.

Poète presque en naissant, Anne d'Urfé mérita l'estime et les compliments de Ronsard, qui s'étonnait de lui voir joindre si bien les armes et les muses (1). Lancé dans les déplorables luttes de cette époque fanatique et guerrière, il suspendit pendant quelque temps sa lyre à la place du glaive; mais lorsqu'il la reprit, il s'éleva presque au ton épique, en esquissant, dans son *Hymne des Anges*, la révolte de Satan contre Jehovah, grand et majestueux sujet que Milton emprunta peut-être à la France en même temps qu'à l'Italie.

Antoine d'Urfé, à l'âge de vingt ans, osa traiter les plus hautes questions de philosophie en notre langue, et l'enrichit des mots et des tours qui pouvaient le mieux exprimer ses conceptions, sans hésiter devant la crainte superstitieuse d'innover, quand l'innovation était une conquête. Philosophe et prêtre, ce double caractère n'empêcha pas Antoine de se jeter à corps perdu dans les troubles de la Ligue, et il périt les armes à la main au moment où la pacification de la France ouvrait à son talent et à son ambition le plus bel avenir (2).

Honoré d'Urfé avait déjà pris droit de cité dans la république des lettres par des poésies et des épitres morales qui suffisaient pour l'immortaliser, lorsqu'il publia la pastorale de l'*Astrée*. A l'apparition de ce livre, qui atteignait déjà l'idéal de l'art, la cour et la ville s'émurent, les beaux-esprits de l'hôtel de Rambouillet furent dans l'admiration. Entraînés par un irrésistible attrait, le magistrat quitta son cabinet, le peintre son atelier, le religieux sa cellule, l'évêque son palais, pour venir s'égarer sous les ombrages du Lignon (3). La génération qui suivit ne fut pas moins

(1) Poursuy doncques, d'Urfé; car, ou je me deçoy,

Où France ne verra de longtemps apres toy.

Aulcun qui joigne mieulx les armes et les muses.

(2) Antoine d'Urfé fut tué en 1594, près de Villeret en Roannais. Il était né en 1571.

(3) Patru, Nicolas Poussin, saint François de Sales, et le Camus, évêque de Genève et de Belley. Il faut citer aussi Huet, évêque d'Avanches.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 SEPTEMBRE.

LES GRANDS HOMMES DU FOREZ.

C'est du Forez, c'est d'un pays que vous aimez et auquel se rattache-tout jour les plus doux souvenirs de votre enfance, que je vais vous dire les vœux vous entretenir des grands hommes qui l'ont illustré dans les temps modernes et qui ont heureusement influé par leur génie sur les destinées de la France et sur les progrès de la civilisation.

Les noms glorieux, par l'admiration qu'ils inspirent, sont une leçon pour nous; c'est sur le tombeau de Piine, au milieu des ruines d'Her-culanum, que Buffon sentit les premières étincelles de son génie créateur. Le Forez est l'une des premières provinces où se soit fait sentir ce premier mouvement de la Renaissance qui marque le commencement des temps modernes. Le voisinage de Lyon lui procura de bonne heure les secours de l'imprimerie (1); et ses rapports de commerce avec les villes de la région, dont nous retrouvons chez vous le consulat municipal et le droit de bourgeoisie, favorisèrent la transmission et le développement de cette intelligence que je signale à votre attention. D'ailleurs, les familles du Forez, entraînées à la cour par les ducs de Bourbon, y vivaient dans les honneurs, occupant autour de nos rois les premières dignités de la couronne, et contractant dans ces hautes régions les habitudes d'un noble forézien attire-t-il nos regards dès la fin du quinzième siècle. C'était un Forézien ce Guillaume Gouffier, seigneur de Boissy, qui se consacra en hommes, confia le soin de veiller à l'éducation du dauphin. En brave et aventureux chevalier, Guillaume Gouffier se consacra à la conquête et surtout dans la croisade des croisades; aussi, le jeune prince puisait-il dans ses leçons ce goût de l'expédition lointaine qui devait l'entraîner au-delà des Alpes et lui faire conquérir le flambeau de la civilisation française aux souffles inspirateurs de l'Italie. Le fils de Guillaume, Artus Gouffier, qui avait été l'un des premiers de la cour de Charles VIII, le suivit en Italie, se signala par sa vaillance et son courage, et se montra dans cette guerre si parfaite et si glorieuse, qu'il fut nommé capitaine si consommé, qu'à son retour en France il fut chargé de l'éducation du jeune François, comte d'Angoulême, dans cet honnête et sage établissement que la Renaissance on croyait déjà indispensable à l'éducation d'un prince.

Artus Gouffier était digne d'être ainsi par son courage et ses lettres dont il avait admiré les merveilles en Italie, et par son honorable mission. Il inspira dès le bas âge au futur père des lettres de la France une admiration pour les lettres et les sciences.

Le Forez avait une imprimerie en 1475.

Le Forez avait passé, en 1376, à la maison des ducs de Bourbon.

Le Forez avait une imprimerie en 1475.

Le Forez avait passé, en 1376, à la maison des ducs de Bourbon.

Le Forez avait une imprimerie en 1475.

Le Forez avait passé, en 1376, à la maison des ducs de Bourbon.

Le Forez avait une imprimerie en 1475.

Le Forez avait passé, en 1376, à la maison des ducs de Bourbon.

obtenir la dignité qui lui a été décernée hier; mais il n'avait pu y réussir : la majorité craignait de s'engager à ce point; elle croyait qu'il pouvait être dangereux pour elle de se personifier dans M. Hébert et de le présenter au pays comme son drapeau. La nouvelle chambre n'a pas de semblables scrupules; on lui a dit de nommer M. Hébert, et elle s'est empressée de donner 176 voix à l'inventeur de la complicité morale, à l'accusateur public qui rendrait les plus grands services au parti de la réaction le jour où ce parti se croirait assez fort pour livrer à ses adversaires une dernière et décisive bataille qu'il rêve depuis long-temps et qu'il livrera un jour si l'indifférence du pays l'encourage dans ses projets insensés.

Le scrutin d'hier nous a révélé un autre symptôme. L'année dernière ou les années précédentes, si l'on avait eu la folle pensée de dire à la chambre : Vous allez prendre pour l'un de vos vice-présidents M. Vatout, M. Liadières, ou tout autre député appartenant au château, la chambre se fût récriée, et elle eût dit : Cela n'est pas possible; il en résulterait dans le pays, pour nous, pour la couronne elle-même, le plus fâcheux effet. Hier, on a fait cette tentative qu'on n'eût pas osé faire l'année dernière, et elle a presque réussi. Quelques voix de plus, et M. Vatout, qui a réuni 90 suffrages, était ballotté demain avec M. Billault, et il était nommé l'un des vice-présidents de la chambre. Qui sait? peut-être ce qui ne se fait pas aujourd'hui se fera-t-il dans une année. Le ministère et la majorité sont dans une voie où la pente est glissante et où il leur sera difficile de s'arrêter.

Tous les membres de l'opposition, à l'exception de six qui ont donné quatre voix à M. Dupont (de l'Eure) et deux à M. de Lamartine, ont voté pour l'honorable M. Odilon Barrot. La plupart des membres de l'extrême gauche ont écrit sur leur bulletin le nom du chef de la gauche sans se croire pour cela coupables de trahison envers leurs amis politiques et les idées qu'ils représentent. Ils n'avaient mis à leur vote qu'une condition : c'est que la gauche donnerait ses voix pour la vice-présidence au respectable M. Georges Lafayette, et cette condition a été fidèlement remplie.

Nous nous félicitons de l'accord qui paraît vouloir s'établir entre les diverses fractions de l'opposition; cet accord est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Ce n'est pas quand on se trouve en présence d'une majorité aussi redoutable, aussi compacte, aussi disposée à la violence, qu'il faut récriminer les uns contre les autres. Nous ne demandons certainement à personne d'abdiquer ses convictions et de renoncer à ses espérances; nous demandons seulement, en présence de l'ennemi, un peu d'union; car quelle confiance inspirerait aujourd'hui au pays un parti qui se déchirerait lui-même de ses propres mains, et qui lui donnerait le spectacle de la guerre civile dans ses rangs, alors que toutes les forces, toutes les volontés doivent se concentrer et se coaliser pour rendre aussi court que possible le triomphe de la corruption!

M. François Delessert sera nommé demain vice-président de la chambre. Quant aux fonctions de secrétaire, elles paraissent devoir être confiées à MM. Saglio, d'Angeville, de Bussières et Lanjuinais. MM. Beudin et Cadeau d'Acy, qui avaient annoncé quelques prétentions à cet emploi, semblent devoir être écartés. Il n'est pas probable que la chambre termine demain ces divers scrutins, aussi bien que ceux qui seront nécessaires pour la nomination des questeurs. Le ministère, toutefois, fera tout ce qui sera en son pouvoir pour accélérer ces opérations. Il voudrait que le bureau définitif de la chambre fût installé mardi, et que ce même jour on nommât la commission de l'adresse qui pourrait présenter son projet à la séance de jeudi. De la sorte, en supposant même que l'opposition voulût, — ce qui n'est pas encore décidé, — engager une discussion à l'occasion de l'adresse, rien ne s'opposerait à ce que la session se terminât samedi; car, si l'opposition croit devoir discuter, on ne lui accordera pas plus de deux jours pour cela. Il nous serait assez difficile de dire que les

faits ne viendront pas déranger un peu ces petits arrangements.

— La cour de cassation (chambre criminelle) a donné, dans son audience d'hier, un démenti très significatif aux doctrines soutenues la veille, au Palais-Bourbon, par MM. Hébert et Martin (du Nord). Elle a décidé qu'il n'y a pas nécessairement diffamation alors qu'un électeur a fait consigner sur le procès-verbal des opérations un fait qui est cependant de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération d'un autre électeur; que le tribunal peut, dans ce cas, acquitter le prévenu, en se fondant sur ce qu'il a agi sans intention de nuire, pour remplir un devoir et dans l'intérêt de la pureté de l'élection.

Cette décision consacre un principe important en matière électorale, et qui doit servir de règle aux tribunaux dans des procès qui leur seront probablement soumis. Il en résulte qu'un électeur ne peut être condamné comme diffamateur alors que de bonne foi il a signalé des faits qui étaient de nature à vicier l'élection.

L'arrêt de la cour suprême a une très grande portée; il apprendra à tous les citoyens que le courage de ceux qui dénoncent à l'opinion publique et aux juridictions compétentes les moyens honteux à l'aide desquels on enlève certaines élections, ne peut servir de texte à l'application de la loi pénale.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 28 août.

La chambre procède à la nomination des vice-présidents.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants.....	338
Majorité absolue.....	170
M. Bignon a obtenu.....	201 voix
M. Lepelletier d'Aulnay.....	183
M. Hébert.....	176
M. Delessert.....	129
M. Billault.....	116
M. Vatout.....	90
M. G. Lafayette.....	87
M. Vivien.....	87
M. Abbattucci.....	80
M. Debelleye.....	67
M. Duprat.....	24
M. de Tracy.....	22
M. Gustave de Beaumont.....	20
M. Dufaure.....	16

MM. Bignon, Lepelletier d'Aulnay et Hébert, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents. Il sera procédé lundi à un nouveau tour de scrutin pour la nomination d'un quatrième vice-président.

M. LE PRÉSIDENT engage les rapporteurs qui ont encore des vérifications de pouvoirs à soumettre à la chambre à se trouver au commencement de la séance.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Tous ceux qui ont à cœur nos institutions municipales liront avec intérêt ces excellentes réflexions de *l'Impartial du Nord* :

« Comme si la loi du 21 mars 1831 sur l'organisation municipale n'avait eu d'autre but que de donner de l'importance aux influences locales et de subordonner l'intérêt général à l'intérêt de rue ou de quartier, la réunion des sections doit avoir lieu successivement et à deux jours de distance.

» Le fractionnement des communes en sections entraîne cette fâcheuse conséquence que les élus ne représentent véritablement pas la commune dans son ensemble, et sont, à proprement parler, les délégués chargés de faire prévaloir exclusivement la cause de quelque dizaine d'électeurs, et même de telle ou telle famille. Supposons, au contraire, que tous les quartiers de la ville nomment la totalité des membres du conseil municipal, ces derniers seraient bien évidemment l'expression du vœu de la majorité, et, pour rallier ainsi les suffrages de toute une ville, il faudrait aux candidats une valeur personnelle constatée, éclatante. Nous ne verrions pas comme aujourd'hui surgir des nullités qui, sans antécédents d'aucune nature, se mettent en avant sans répugnance, sûres qu'elles sont d'avoir l'appui de leurs parents, fournisseurs, voisins ou locataires. Nous ne

ne verrions pas comme aujourd'hui ces coalitions d'intérêts, ces marchandages, ces séductions honteuses qui s'exercent impunément et portent la démoralisation dans les plus humbles foyers. De même qu'à propos de la réforme électorale on demande la réunion des électeurs au chef-lieu, de même nous demandons la réunion de tous les électeurs municipaux en un seul collège, et en cela nous sommes d'accord avec les doctrines généralement admises par l'opposition.

» Une autre considération se présente à notre esprit; elle a trait à la pureté, à la loyauté des votes. Si nous en croyons les souvenirs de la Restauration, le secret du vote a été réclamé comme une garantie par l'opposition, et cependant nous réclamons le vote public, le vote à haute voix. En effet, que gagnons-nous au vote secret? Quelques suffrages de fonctionnaires, qui, tout en simulant l'obéissance passive, gémissent au fond du cœur et protestent en silence contre la politique du gouvernement. Or, ce bénéfice suffit-il pour compenser le tort fait à la moralité publique par ces subterfuges? Maintenant, le lendemain d'une élection, tous les partis crient à la défection parce que, des deux côtés, il y a un grand nombre de promesses violées. Eh bien! cela nous paraît déplorable; nous voudrions que chacun eût le courage et la responsabilité de son opinion, que les électeurs vinssent, en face de leurs concitoyens, déclarer solennellement le candidat de leur choix. Les électeurs étant, comme nous l'avons prouvé vingt fois, les mandataires des classes non représentées, ce mode d'opérer entraînerait, comme sanction morale, le blâme ou l'approbation du reste du pays. Le vote secret protège le mensonge, provoque l'hypocrisie, encourage la déloyauté. Pour que le résultat du scrutin se rapporte à la somme des engagements donnés, il n'y a qu'un correctif possible, c'est l'injonction d'ajouter aux bulletins des marques distinctives, ou bien encore l'obligation de laisser écrire son billet par les personnes intéressées. Que devient, nous le demandons, l'esprit national en présence de ces misérables expédients? Si le remède que nous proposons était admis, si chacun proclamait à haute voix le candidat qui possède ses sympathies, les élections auraient un caractère sérieux; il n'y aurait plus de ces ignobles capitulations de consciences, de ces transactions consommées dans l'ombre, de ces achats de votes, car nous ne sommes pas encore descendus, Dieu merci! au niveau de la venale Angleterre. Au contraire, aussi long-temps que le vote secret subsistera, nous en sommes convaincus, le système électif sera un piège tendu à la bonne foi par la corruption. »

COUR D'ASSISES DE L'ARDECHE.

Présidence de M. de Labaume, conseiller à la cour royale de Nîmes.

Audience du 24 août.

Accusation de meurtre contre un sourd-muet.

Les gendarmes amènent sur le banc des accusés un homme de cinquante ans, de haute stature, et dont la physionomie exprime la dureté, l'avarice et l'emportement. C'est un sourd-muet de naissance, traduit devant la cour d'assises de l'Ardèche pour crime de meurtre.

Un paysan fort intelligent prend place auprès de lui comme son interprète.

Après les questions d'usage de M. le président, auxquelles l'interprète répond suivant les signes qu'il reçoit de l'accusé, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation porté contre lui. Il en résulte les faits suivants :

Louis Chavanon, né et domicilié à Quaitenas, sourd-muet de naissance, est un homme plein d'intelligence et de méchanceté. Dans la commune qu'il habite depuis son enfance, il est connu et redouté à cause de sa violence et de son esprit vindicatif. Il porte à l'excès l'amour de la propriété et avait gardé rancune à tous ceux qui, à une époque quelconque, avaient acheté quelque chose de son père. Le sieur Bruyer a déclaré qu'à plusieurs reprises l'accusé l'avait menacé de lui tirer un coup de fusil s'il le rencontrait dans une terre que depuis trois ans il avait achetée au père Chavanon. Il résulte de la déposition d'un autre témoin que la crainte que lui inspirait l'accusé l'avait empêché d'acheter au père de celui-ci une cave qu'il voulait lui vendre.

Le sieur Jean Billon avait acheté, il y a quatre ans environ, du père et du frère de l'accusé, une partie de la maison occupée par celui-ci et un jardin qui en dépendait. La porte d'entrée et l'escalier restaient en commun avec Chavanon. Ce dernier lui en avait gardé une telle rancune, et il lui inspirait une telle crainte par ses menaces

enthousiaste. Les aventures de Céladon et d'Astrée enchantèrent l'adolescence et la vieillesse de La Fontaine. Boileau, ce grave et célèbre aristarque du Parnasse, trouvait à cette lecture un plaisir toujours nouveau, et, durant le dix-huitième siècle, elle ravissait l'âme ardente et rêveuse de Rousseau (1). Ajoutons que ce roman charma également l'Allemagne, qu'il fit école en France pendant près de deux siècles, et que durant ce temps il ne cessa point d'inspirer le théâtre et la peinture (2).

Ce qui dans l'Astrée captivait nos pères, c'étaient sans doute la nouveauté et l'intérêt de l'intrigue; c'étaient encore ces dissertations savantes dont le roman est entremêlé et qui devaient plaire à des esprits avides de controverse; c'étaient ces peintures de campagnes fleuries, ces tableaux d'existences calmes et fortunées dont ce livre est émaillé, et qui faisaient contraste avec les luttes si longues et si cruelles du seizième siècle, et surtout avec cette effroyable guerre de trente ans qui venait de s'ouvrir et qui couvrait déjà de sang et de ruines l'Europe centrale, du Danube à la Baltique. Ce qui soutint le succès de l'Astrée, c'est que, à part le charme d'un style naturellement figuré, abondant sans diffusion, riche et simple, nombreux et périodique, elle enlevait son lecteur à la vie réelle et le transportait dans un monde enchanté, au milieu de la paix, au sein d'une société de mœurs polies et qui ont je ne sais quel attrait de chevalerie et de platonisme, de mysticisme et de galanterie délicate et décente (3). Plus de deux siècles se sont écoulés depuis la publication de l'Astrée; deux révolutions ont renouvelé l'une la société, l'autre la littérature; cependant le roman d'Honoré d'Urfé nous intéresse encore; et si, en le lisant, nous n'éprouvons plus cet enchantement suprême de nos pères, du moins nous ne demeurons point insensibles à l'ardent amour que l'auteur y professe pour la terre natale, à ces vives couleurs dont il a peint la nature forézienne, à ces doux souvenirs d'enfance et de jeunesse dont il a parfumé son livre, souvenirs qui nous font rêver involontairement, et qui nous ramènent par la pensée aux rives si fraîches et si vertes des premières années de la vie.

Tandis que l'Astrée donnait une impulsion nouvelle aux lettres françaises, et, par sa tendance spiritualiste et chevaleresque, leur imprimait un merveilleux cachet de noblesse et de délicatesse de sentiments, d'autres Foréziens servaient la patrie par d'estimables travaux, et glorifiaient ainsi davantage leur province natale. Papire Masson, l'ami du cardinal Baronius et du président de Thou, qui nous a raconté sa vie; Pierre du Puy, l'ami de Scaliger et de Grotius; enfin Jacques Severt éclaircissent les parties obscures de nos annales, donnent la première idée de la *Gallia Christiana*, et contribuent par leurs travaux à déterminer nettement les libertés de l'église gallicane, qui devaient être l'une des grandes affaires du règne de Louis XIV.

(1) Aug. Bernard, *les d'Urfé*, p. 162 et passim.

(2) Aug. Bernard, *ibidem* et passim.

(3) Arnaud Fremery, *Des Variations du style français au XVIII^e siècle*, thèse pour le doctorat.

Claude Henrys n'était qu'avocat-général au bailliage de Montbrison; mais, par la profondeur et la solidité du raisonnement, par la méthode dans la discussion, par l'application judicieuse des autorités, et surtout par cette exacte probité qui ne sait pas transiger avec le devoir, il se fit un nom qui arriva jusqu'à Paris. Aussi, lorsque le chancelier Séguier tenta l'exécution d'un projet que les conseils de la couronne caressaient depuis des siècles, le projet de rendre uniforme la jurisprudence des parlements par la codification des coutumes et du droit écrit, il appela près de lui le jurisconsulte forézien; mais cette amélioration était sans doute prématurée. La mort du chancelier, arrivée en 1672, fit abandonner ce projet que Napoléon devait réaliser une grande révolution et sur les ruines de toutes les législations diverses et souvent opposées de l'ancienne monarchie. Henrys revint à Montbrison, et consacra les loisirs de sa vie à rassembler les éléments du grand travail sur lequel repose sa réputation de jurisconsulte, et qui devait porter le coup de grâce à la jurisprudence féodale (1).

En même temps s'élevait jusqu'à la gloire des bienfaiteurs de l'humanité le médecin Joseph Guichard Davenney qui, par les plus patientes investigations, parvint à dérober plus d'un secret à la nature, et recula les bornes de l'anatomie (2).

A côté de ce savant naturaliste se place un prêtre de l'Oratoire, Jacques-Joseph Duquet, qui fut l'ami des grands penseurs de Port-Royal, et qui écrivit *l'Ouvrage des six jours* à la prière du bon et judicieux Rollin. Persécuté comme janséniste, Duquet dut quitter son institut et la France; mais rien ne put altérer la douceur de son caractère, et ses écrits, remarquables, d'ailleurs, par la noblesse et l'élégance du style, par la force du raisonnement et la justesse de la pensée, sont imprégnés de ce doux esprit de charité chrétienne qui émeut doucement le cœur et le prédispose à la persuasion.

Je prendrais plaisir à vous entretenir de deux hommes justement populaires au milieu de vous, de l'historien Jean de la Mure et du poète Chapelon, à vous dérouler les longs travaux de l'un pour débrouiller l'histoire du Forez, et vos fronts s'épanouiraient sans doute devant la piquante malice de l'autre et son inépuisable gaieté (3). Mais l'historien s'est, par le genre de ses recherches, condamné d'avance à l'obscurité hors de sa province, et le poète, excepté quelques noëls où sa muse a bégayé la langue française, n'a modulé de chants que dans le dialecte forézien; ni l'un ni l'autre n'ont marqué par leur influence sur les destinées de la patrie.

A ce titre, je ne dois oublier ni Claude d'Albon, ni Nompère de Champagny, qui tous les deux ont pris une part si grande à la rénovation politique de la société française.

(1) Taisard, *Vies des plus célèbres jurisconsultes*. Nouvelle édition. Paris, 1757. Pag. 676 et suiv.

(2) Eloge de Davenney par Fontenelle, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*.

(3) Aug. Bernard, *Biographie et Bibliographie foréziennes*, à la suite de *l'Histoire du Forez*, II.

Claude d'Albon, économiste de l'école de Turgot, servit la cause du progrès par son livre sur les constitutions des peuples. Au lieu de suivre l'étrange agglomération de son époque, il jugea sainement la constitution anglaise, et montra comment l'esprit aristocratique qui la domine était contraire au génie de la nation française, fixant ainsi d'avance les idées qui devaient présider à la réforme alors imminente de la société. D'Albon n'est pas seulement un bon écrivain et un publiciste distingué à l'époque de Voltaire et de Montesquieu, c'est mieux encore : un cœur noble, une âme généreuse, un homme de dévouement. Roi d'Yvetot en Normandie, il sema le bien à pleines mains autour de lui, et laissa de lui, dans son petit royaume, une mémoire qui n'est pas encore effacée.

Nompère de Champagny s'était illustré déjà, comme marin, dans la guerre de l'Indépendance, lorsque la noblesse du Forez le choisit pour la représenter aux Etats-Généraux. Dans l'Assemblée nationale, il fut l'un des premiers députés de la noblesse à se rallier à ceux du tiers état. Bonaparte, à son retour d'Egypte, s'empressa de l'appeler auprès de lui, et, soit comme ambassadeur de la République, soit comme ministre d'état sous l'Empire, Champagny ne se préoccupa jamais que des intérêts et de la gloire de la France, alors identifiée avec Napoléon.

De nos jours, le Forez ne dément point son passé, et de toutes parts je vois surgir à la tribune nationale, au conseil d'état, dans les lettres et dans les arts, dans l'industrie et dans l'armée, de dignes émules de ces hommes glorieux qui tour à tour ont reçu nos hommages. Permettez-moi de ne payer le tribut de mon admiration qu'à ceux pour qui nous déplorons que la postérité se soit ouverte si tôt; leur mort prématurée sera long-temps un sujet de deuil pour le pays, qui en attendait des services plus grands encore.

Dugas-Monthel, qui avait trouvé des loisirs à donner aux lettres au milieu de ses préoccupations d'industriel et de législateur, a vulgarisé les poésies homériques par une traduction aussi fidèle qu'élégante, et il en a fait ressortir le vrai caractère par des aperçus ingénieux où les conceptions originales, débarrassées des additions inintelligentes des rhapsodes et des grammairiens, apparaissent dans toute leur beauté primitive. Vous n'avez point oublié quels bienfaits recommandent à la reconnaissance de sa ville natale la mémoire de cet ami des lettres et du progrès.

Fauriel joignait à l'amour de la science l'éclat du talent et l'enthousiasme de la liberté. Pendant que les modernes Hellènes luttèrent péniblement contre une oppression séculaire, il les montra dignes de la victoire en traduisant les chants où ils saluaient l'aurore de leur indépendance et leur naissance. L'histoire nationale fixa aussi l'attention de cet esprit d'élite, et nous lui devons de savantes recherches et des pages éloquentes sur la Gaule méridionale au temps des Barbares et sur la France à l'époque des Croisades. Versé dans l'étude des lettres classiques, parlant les principales langues de l'Europe et de l'Inde, il paraissait naguère avec éclat dans la chaire de littérature étrangère au Collège de France; et la jeunesse française, qu'il initiait à la connaissance des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, sans distinction de langue, d'école ou de pays, aimait à recueillir cette pa-

naux sans les déférer ensuite aux tribunaux. N'est-il pas évident, d'après cela, qu'il n'est pas convaincu de l'opportunité de la saisie ? »

L'Eco del Comercio et l'Espectador ont aussi été saisis. Les officiers don Angel Lopez Guerrero, don Lorenzo et don Joaquin Milans del Bosch, don Antonio Sierra et don Juan Ballon, et les citoyens don Domingo Vello, don José Olozaga et don Francisco Llanos, accusés de conspiration contre l'état et de séduction des troupes de la garnison de Madrid, ont été acquittés à l'unanimité par le conseil de guerre.

On prétend que le gouvernement se propose de convoquer les anciennes cortès pour le 6 septembre, à l'effet de leur communiquer une mesure de grande importance.

De nombreuses visites domiciliaires ont eu lieu à Barcelonne.

Un article où le Clamor parlait en faveur du double mariage de la reine et de sa sœur avec leurs cousins, don Enrique et don Francisco, a eu tant de succès qu'un nouveau tirage du journal est devenu nécessaire.

Le cabinet Isturitz a rejeté, à ce qu'il paraît, la demande de Narvaez qui voulait revenir à Madrid.

Les nouvelles de Lisbonne sont du 19.

On remarque que les quartiers-généraux des corps d'observation se sont internés; ce mouvement rétrograde est attribué à la présence dans les eaux du Tage de l'escadre anglaise, composée de neuf vaisseaux, dont quatre à trois ponts, et de trois grands steamers avec 11,400 hommes d'équipage.

Cette escadre, qui est celle de la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Parker, a paru, en effet, devant Lisbonne le 15, et trois jours après elle a levé l'ancre pour croiser sur les côtes du Portugal. Deux vaisseaux sont restés seulement pour augmenter la station, qui ne se composait que de l'Albion et d'un brick.

Une grande conspiration cabaliste, à la tête de laquelle des meneurs voulaient mettre l'ancien ministre Mascarenhas, a été découverte, le 15, à Lisbonne même. Elle n'a servi qu'à épurer les corps de la garnison où se trouvaient encore un certain nombre d'officiers suspects.

D'après les nouvelles du Minho, la faction miguéliste ne saurait faire naître aucune crainte.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES LORDS. — Séance du 27 août.

Après la troisième lecture et l'adoption du bill sur les chemins de fer, le comte de Roden a appelé l'attention de la chambre sur l'utilité que l'on trouverait à profiter, pour exécuter des chemins de fer en Irlande, du besoin que l'on éprouve de procurer du travail aux indigents de ce malheureux pays. Selon le noble lord, ce serait le meilleur moyen de venir en aide à la détresse que la maladie des pommes de terre va nécessairement faire peser sur l'Irlande.

Le comte de Clarendon : Les observations du noble lord Roden sont toutefois dignes d'attention, et le gouvernement s'en occupera. J'espère que tous nos efforts contribueront puissamment à neutraliser les tristes résultats qui ne sont malheureusement que trop à craindre.

Après cette conversation, la chambre s'ajourne.

L'opinion émise par le Standard, que John Russell propose de faire suivre la prorogation du parlement de sa dissolution, est aujourd'hui contredite par le Morning-Herald. Nous lisons dans ce journal :

« Nous ne pensons pas que lord John Russell se trouve dans des conditions à dissoudre le parlement. Nous ajouterons que nous savons que les principaux whigs en place ont déclaré à des amis intimes, tout récemment et de la manière la moins réservée, qu'il n'y aura pas de dissolution cette année. »

Quant au reste de la presse anglaise, non seulement elle n'adopte pas, mais elle ne combat même pas l'assertion du Standard.

Une seconde interpellation a été adressée mercredi, dans le parlement anglais, au ministre des relations extérieures au sujet de l'affaire de la Plata.

Lord Palmerston a répondu :

« Peu de temps avant mon arrivée au pouvoir, mon prédécesseur a envoyé dans la Plata M. Hood, ancien consul général à Rio, avec des instructions accompagnées d'instructions analogues pour le représentant de la France, dans le but de faire cesser, autant qu'il serait en leur pouvoir, les hostilités existant entre Montevideo et Buenos-Ayres. Le temps qui s'est écoulé depuis son départ n'est pas suffisant pour que je puisse avoir reçu une réponse aux propositions dont il était porteur; mais j'ai tout lieu d'espérer que la négociation sera couronnée du plus heureux succès. »

Le parlement anglais a été prorogé le 21 août par commission.

Voici les passages les plus remarquables du discours qui a été lu par le lord chancelier au nom de la reine :

« S. M. a la confiance que vous serez récompensés par le spectacle des résultats bienfaisants des mesures qu'elle a sanctionnées pour l'adoucissement actuel et la révocation ultérieure des droits protecteurs sur les grains et le sucre. »

« S. M. a le ferme espoir que l'admission plus libre des produits des pays étrangers sur le marché intérieur accroîtra le bien-être et améliorera la condition de la grande masse du peuple. »

« S. M. éprouve une grande satisfaction en pensant que ses efforts pour régler d'une manière convenable à l'honneur national les différends de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, à l'égard du territoire de la côte N.-O. d'Amérique, ont été entièrement couronnés de succès. »

« S. M. continue de recevoir de toutes les puissances étrangères les assurances les plus fortes de leur désir d'entretenir des relations amicales avec ce pays. »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 1^{er} septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	915 75	912 50	915 75	912 50
prime d. 10.	»	»	»	»	921 25	920
Paris à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	962 50	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	710	708 75	708 75	708 75
prime d. 10.	»	»	»	»	712 50	»
Paris à Lyon.	»	»	»	»	526 25	525
prime d. 10.	»	»	»	»	528 75	528 75

Le gérant responsable, B. MURAT.

L'Ecole Préparatoire de Versailles, rue d'Anjou, 80, quartier Saint-Louis, dirigée par M. Achille Broutta, professeur à l'Ecole de Saint-Cyr, a dignement soutenu sa réputation. La presque totalité de ses élèves ont été reconnus admissibles au 1^{er} degré. En attendant le résultat définitif des examens du jury spécial, qui ne peut être que favorable, nous rappelons aux parents que cette Ecole est la seule où tous les professeurs appartiennent à Saint-Cyr, et que

M. Broutta a irrévocablement fixé le nombre de ses élèves à quarante.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 31 août 1846.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,800	4,800
2,000	500	Société riveraine d'assurances.	495	495
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,750	5,750
520	5,000	Bateaux à vapeur.	5,150	5,150
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,500	4,500
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	5,000	5,000
200	10,000	Gonjols sur Saône p. marchandises.	9,500	9,500
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.	600	600
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	600	600
356	500	Canal de Givors.	305	305
1,000	500	Eclairage par le gaz.	420	420
500	—	Abbeville.	—	—
1,000	450	Angers.	—	—
500	1,000	Avignon.	—	—
400	500	Bayonne.	—	—
300	1,000	Besancon.	—	—
1,250	400	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	575	575
1,200	500	Bourg.	350	350
500	700	Bourges.	975	975
450	600	Clermont.	415	415
1,200	500	Colmar.	—	—
500	—	Dijon.	—	—
1,500	400	Dole.	950	950
450	600	Florence.	310	310
1,200	—	Gènes.	—	—
1,000	1,000	Grenoble.	352 50	352 50
450	—	Guillotiére.	—	—
1,500	—	Laval.	—	—
450	—	Limoges.	—	—
1,500	—	Lyon, Compagnie Perrache.	—	—
320	5,200	— nouvelle émission.	4,000	4,000
1,000	440	Metz.	950	950
600	800	Mézières et Charleville.	670	670
1,000	—	Montpellier.	730	730
400	500	Moulins.	570	570
960	500	Mulhouse.	630	630
3,500	440	Naples.	510	510
600	500	Nevers.	625	625
875	500	Perpignan.	335	335
1,000	450	Reims.	230	230
600	—	Rive-de-Gier.	—	—
500	750	Saône-et-Loire.	450	450
1,000	700	Saint-Etienne.	1,350	1,350
1,500	—	Strasbourg.	1,600	1,600
1,000	—	Trieste.	1,225	1,225
5,000	750	Trois villes du Midi.	925	925
900	500	Troyes.	700	700
1,740	600	Turin.	1,910	1,910
560	500	Valence.	675	675
1,000	—	Venise.	1,520	1,520
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche.	7,100	7,100
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,100	6,100
illimit.	—	Mines de houille.	—	—
4,485	1,250	Compagnie générale.	820	820
illimit.	—	Obligation de ladite compagnie.	1,135	1,135
1,000	1,000	Société civile.	—	—
1,000	—	Compagnie générale des Tréfond.	850	850
1,000	—	Compagnie des mines des Lilles.	—	—
2,500	—	Compagnie du Villars.	400	400
4,500	1,000	C ^{de} des Houillères de Saint-Etienne.	—	—
450	2,000	Ponts.	1,690	1,690
500	2,000	de la Reuille.	2,950	2,950
220	2,000	du Palais de Justice.	1,600	1,600
1,790	—	de l'île-Barbe.	1,135	1,135
1,500	—	de Vaise.	220	220
210	5,000	Omnium.	1,500	1,500
1,790	—	— nouvelle émission.	—	—
1,419	—	Moulins à vapeur de Perrache.	5,500	5,500
—	—	Gare de Vaise.	100	100
—	—	Terrass de Vaise.	500	500
—	—	Compagnie des Eaux de Villefranche.	550	550

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LANDST, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 43, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Beuf, n. 31.

Adjudication au 12 septembre 1846.

VENTE PAR LA VOIE DE LA LICITATION,
Par-devant le tribunal civil de Lyon,
EN TROIS LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

DE TROIS MAISONS et dépendances,

Situées en la commune de la Guillotière, rue Saint-Louis, rue Saint-Michel et impasse Rival,
Indivises entre les consorts Rochon et les mariés Jolivet et Creuzet.

Cette vente est poursuivie à la requête de Michel Rochon et des mariés Giraud et Rochon, poursuivants, ayant pour avoué M^e Brun, contre les mariés Jolivet et Creuzet, colicitants, ayant pour avoué M^e Rombau.

Le premier lot comprend une maison située rue Saint-Louis, ayant son entrée rue Saint-Michel, où elle porte le n^o 2, ayant rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages, et une cour.

Mise à prix..... 30,000 fr.

Revenus..... 3,250 fr.

Le second lot comprend une maison avec cour sur le derrière, appelée Maison de la Voûte, ayant sa façade principale sur la rue Saint-Louis, et l'autre sur la rue Saint-Michel. Cette maison, non compris la partie qui est au-dessus de la voûte, ayant rez-de-chaussée et trois étages, a une contenance en superficie de 23 mètres 50 centimètres carrés environ.

Mise à prix..... 10,000

Revenus..... 1,034 fr.

Le troisième lot comprend une maison qui a sa façade principale sur l'impasse Rival, ayant rez-de-chaussée et premier étage.

Mise à prix..... 4,000

Total : 44,000 fr.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Brun, avoué.

(2305)

AVIS. Une administration désire.

S'adresser, de huit à onze heures, à M. Honoré,

14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier.

(872)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

à un taux très avantageux.

A VENDRE Portion de Maison

située dans un bon quartier, du revenu de 1,900 f. environ.

S'adresser audit M^e Deplace. (3451)

Etude de M^e Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 2.

A placer dans Lyon, par première hypothèque,

sur valeurs triples du capital fourni, au taux de 4 1/2 pour cent l'an, capitaux de fr. 50,000 et au-dessus; à 5 p. 0/0, petits et grands capitaux.

S'adresser à M^e Olivier, notaire, chargé de la

vente de nombreux immeubles urbains et ruraux à des prix avantageux. (3758)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat,

rue Mulet, 2.

A VENDRE pour se retirer des affaires,

un bon fonds de

café situé sur une bonne place de Lyon, faisant

40 f. de recette par jour.—Location modérée.—

Prix : 7,000 f. (885)

A VENDRE un fonds de bottier

ordonnier, bien situé

et avantageusement connu, d'un rapport incontestable

S'adresser à M. Mouchereille, rue Petit-David,

n. 4. (911)

A LOUER immédiatement, vastes maga-

sins à l'angle du quai de Reiz et

de la rue Pas-Etroit, pouvant servir à un commerce

de draperie, indiennes ou nouveautés, ou même

à un beau café. (893)

S'y adresser.

A LOUER DE SUITE en face des bateaux

à vapeur de la

Saône, rez-de-chaussée et entresol par-

faitement situés, agencés et décorés à neuf, pour

café-restaurant ou hôtel, avec six pièces au 1^{er}

sur le derrière, en tout ou par parties. (842)

S'y adresser, quai Peyrolerie, n. 119, au 2^e.

(910)

COMPAGNIE ROANNAISE.

MM. les actionnaires de la Compagnie Roannaise

sont prévenus que la réunion générale des action-

naires aura lieu le 21 septembre, le 20 étant férié,

dans les bureaux de la Compagnie, à Roanne,

quai du Bassin. (910)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.

MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.

MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.

HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5742)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers méds. de Paris ne l'emploient-ils plus que lui. Seul le quinqué en 4 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A VENDRE

pour cause de maladie,

un fonds de linge-

gerie et de nouveautés dans une des meil-

leures positions et ayant une fort bonne clientèle.

La location est très modérée.

S'adresser à M. Boussard, peintre, rue du Com-

merce, 22. (883)

MALADIES DES YEUX.

M. SCHLESINGER, oculiste de Berlin, inventeur et jusqu'à présent seul praticien de la nouvelle méthode pour guérir, par le seul moyen des verres de lunettes, la cataracte, l'amaurose (goutte serine), le strabisme (toucher), les inflammations, etc., s'est fixé à Lyon, quai des Célestins, n. 46, au 2^e, où il donne ses consultations tous les jours de onze heures à deux heures, excepté les dimanches.

Les personnes indigentes seront soignées gratuitement tous les jours de huit à neuf heures du matin. Celles qui seront munies d'un certificat de commissaire de police recevront gratis toutes les lunettes que réclamera le traitement.

Chez M. Savy jeune, libraire, place Louis-le-Grand, 14, se vend au prix de 1 f. 50 c. une brochure dans laquelle M. SCHLESINGER s'est efforcé de démontrer par quel motif les verres de lunettes deviennent un moyen infailible pour guérir les maladies des yeux, jusqu'ici considérées comme incurables. Elle est à la portée de toutes les intelligences. L'auteur y a également cité un grand

nombre de personnes guéries à Bordeaux depuis

trois et quatre années, ainsi que leurs adresses.

(906)

A LOUER DE SUITE Joli apparte-

ment agencé, composé de quatre pièces par-

quées, avec cave et grenier, rue de Bourbon, 6.

S'adresser au concierge. (909)